



Interdictions de circuler, transport de marchandises Turquie

Une interdiction de circuler est en vigueur sur le pont Fatih Sultan Mehmet (FSM) qui relie l'Europe à l'Asie. L'interdiction touche tous les poids lourds, tous les jours, de 06h00 à 10h00 et de 16h00 à 22h00. Les véhicules transportant des marchandises dangereuses sont autorisés à traverser le pont de 02h00 à 6h00. Ce règlement est également valable pour le transport de marchandises ADR en «quantité limitée» (LQ). Les véhicules transportant les marchandises dangereuses suivantes : Gas « Classe 2 » ADR doivent prendre les ferries.

Seules les voitures et les camionnettes sont autorisées à traverser le pont du Bosphore. Les poids lourds y sont interdits et doivent emprunter le pont Fatih Sultan Mehmet.

Les véhicules utilitaires ne sont soumis à aucune interdiction de circuler pendant les weekends et les jours fériés.

Source : TOBB, janvier 2017